



L'infamie

Aussi pitoyable qu'il y paraisse, les dirigeants de la Caisse nationale ont trouvé des partenaires pour amputer scandaleusement le droit syndical dans notre Groupe. Ce coup, impactant directement la défense des intérêts du personnel, ne pouvait être porté sans complicités internes au mouvement syndical. En privilégiant leur seul intérêt boutiquier, les complices se sont identifiés : CFTC, CGC et FO.

Amputation générale ...

Globalement, cette infamie priverait le mouvement syndical en Caisse d'épargne de :

?? **100.000 heures annuelles,**

?? **1.100 personnes accrédités syndicalement** puisque leur nombre tomberait de 1.400 aujourd'hui à moins de 330... Tout cela faisant lourdement défaut pour faire respecter les droits de la profession et de ses salariés.

... et attention toute particulière !

Concernant plus particulièrement le Syndicat Unifié, organisation majoritaire ayant recueilli 39,62% des suffrages lors de la dernière élection nationale, les choses sont bien concrètes :

?? Le quota annuel d'heures dont il dispose jusqu'alors serait ramené de 70.000 à 12.000 h.

?? Le nombre de personnes qu'il accrédite syndicalement devrait chuter de 350 à ... 84 !

Pour bons et loyaux services ...

Il n'était pas aisé pour les dirigeants de la CNCE de trouver des signataires acceptant de réduire de façon aussi drastique le droit syndical national dans le Groupe. Les syndicats les moins représentatifs semblaient tout désignés puisqu'on pouvait, sans grand préjudice, accroître les moyens que les urnes leur refusaient.

... venez donc à la soupe !

Alors que la piètre audience nationale de la CFTC (4,68% en 1998) ne la dotait d'aucun moyen, les syndicats majoritaires, dans un souci de pluralité d'expression, décidaient de la doter de 8.500 heures par an. Pour autant, cela n'a pas empêché la CFTC en 2002 de signer le texte de la CNCE qui supprime 100.000 h/an du pot syndical commun. Elle a obtenu en échange une rallonge annuelle de 3.000 heures sans qu'il lui soit nécessaire d'augmenter son audience. Première à montrer le chemin de la signature à ses tristes comparses, elle aurait été plus avisée en puisant l'inspiration dans une bibliographie qui lui est familière : un illustre précédent aurait alors pu l'en dissuader ⁽¹⁾.

Un petit air de Faust ?

FO (8%) et la CGC (7%), maintiendraient globalement leur dotation : toute félonie ayant un prix, leur souci majeur s'est successivement focalisé sur des sujets ô combien importants : un bureau, un téléphone portable, un photocopieur, et 30.000 euros par an. Chacun ne se sent-il pas rassuré que les moyens de ces organisations (dont l'histoire a montré combien elles étaient actives pour défendre le personnel du Groupe), soient préservés voire améliorés ? Quant aux moyens des organisations majoritaires...

Les choses ne se passeront pourtant pas aussi simplement puisque, rejoint en cela par la CFDT et la CGT, le Syndicat Unifié a fait opposition. Ainsi cet accord ubuesque est-il réputé non écrit. Le crime ne paie pas dit-on...

Le secrétariat national
Bernard Charrier, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber, Bettina Larry

⁽¹⁾ Rappel : Un certain Iscariote (Judas de son prénom) n'a-t-il pas lui-même reçu 30 pièces d'argent pour le prix de sa trahison en livrant celui dont il partageait le quotidien ? Rongé par le remords, il jetait ensuite les pièces d'argent dans le temple avant de se retirer et d'aller se pendre.

